



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2018

---

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 9 juillet 2018 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine  
Mesdames les conseillères : Hélène Houde  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers : Michel Fafard  
Jacques Boisvert  
Cédric Tremblay  
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

#### **ADMINISTRATION**

2018-07-128

##### **(1) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Hélène Houde

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeure ouverte :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2018
4. Comptes à approuver et à payer
5. Adoption – Règlement 392-3 - Modifiant le règlement numéro 392 - Tarifs et modalités locaux municipaux
6. Location de la salle municipale – la scène ne sera plus disponible
7. Représentant – Organisme des bassins versants Zone Bayonne
8. Appui au projet – Génésis Résidence nature - La santé passe par le boisé
9. Congrès 2018 de la Fédération québécoise des municipalités
10. Avis de motion – Règlement numéro 381-2 modifiant le règlement 381-2015 concernant les nuisances
11. Dépôt du projet de règlement numéro 381-2 modifiant le règlement 381-2015 concernant les nuisances
12. Point d'information - Règlement # 402 – VHR
13. Point d'information - Travaux de réfection du rang Sainte-Anne
14. Sous-traitant - projet de réfection du rang Sainte-Anne
15. Pont de la route des chars – Travaux nécessaires à la réouverture
16. Offres de services de M. Jean-Sébastien Beauchamp – Trappe de castors
17. Acquisition d'un échantillonneur automatique pour le site des eaux usées
18. Demande de fonds supplémentaires pour l'amélioration de l'offre jeunesse de la bibliothèque municipale de Saint-Norbert  
(AJOUT) Acquisition d'une gratte arrière pour le tracteur McCormick  
(AJOUT) Nordikeau - Demande d'autorisation pour installation d'une lampe U.V. – réseau église
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2018

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Le conseiller municipal, M. Michel Fafard, adresse quelques mots à l'assemblée suivant des propos tenus lors de cette séance tenue le 3 juillet.

2018-07-129

**(2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Michel Fafard

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-07-130

**(3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2018**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2018, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Hélène Houde

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2018 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-07-131

**(4) Comptes à approuver et à payer**

Considérant que le conseil municipal a reçu la liste des déboursés du 12 juin 2018 au 9 juillet 2018 sur laquelle figure l'ensemble des dépenses à approuver et à payer :

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Lise L'Heureux

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :

Chèques et prélèvements émis du 12 juin 2018 au 9 juillet 2018	131 782.68 \$
Salaires payés au cours du mois de juin	10 939.86 \$
<b>Total</b>	<b>142 722.54 \$</b>

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



Municipalité  
de St-Norbert

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2018

2018-07-132

#### **(5) Adoption – Règlement 392-3 - Modifiant le règlement numéro 392 - Tarifs et modalités locaux municipaux**

**Attendu que** le conseil municipal a adopté la résolution # **2018-05-102** lors de la séance publique tenue le 14 mai dernier, résolution qui nomme les salles disponibles à L'espace culturel Jean-Pierre Ferland (église) ;

**Attendu qu'**il y a lieu que le règlement soit modifié afin d'intégrer ces nouvelles dénominations ;

**Attendu que** l'avis de motion a été donné au préalable par Jacques Boisvert à la séance du conseil du 11 juin 2018 (2018-06-114) et que le projet de règlement a été déposé à la même séance ;

**Attendu que** tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Patrick Pilon

Que le présent règlement soit adopté.

---

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Article 2g) doit désormais se lire comme suit :

##### **La Salle Jean-Pierre Ferland :**

Lieu de culte voué à la promotion de l'histoire et de la culture bénéficiant d'un caractère noble qui se doit d'être préservée. Située au 2111 rue Principale, l'utilisation comprend la nef (du chœur à l'entrée principale), les toilettes, la Salle Judith Dalpé et la Salle de service.

#### **ARTICLE 3**

Article 2h) doit désormais se lire comme suit :

##### **Salle Judith Dalpé**

Situé au 2111 rue Principale, salle de réunion située à l'arrière de la Salle Jean-Pierre Ferland et de la Salle de Service.

#### **ARTICLE 4**

À l'article 3, l'entête du tableau doit désormais se lire comme suit :

Description	Type de location	Salle municipale	Chalet loisirs	Salle Jean-Pierre Ferland	Salle Judith Dalpé
-------------	------------------	------------------	----------------	---------------------------	--------------------

Au dernier paragraphe de l'article 3, le mot «église» doit être remplacé par «Salle Jean-Pierre Ferland»

#### **ARTICLE 5**

À l'article 4, les mots «Église et sacristie» sont remplacés par «Salle Jean-Pierre Ferland et Salle Judith Dalpé».



*Municipalité  
de St-Norbert*

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**9 juillet 2018**

**ARTICLE 6**

À l'article 6, aux deux dernières lignes, le mot «église» est remplacé par «Salle Jean-Pierre Ferland»

**ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

**Michel Lafontaine**

Maire

---

**Caroline Gagnon**

Directeur général et secrétaire-trésorière

**2018-07-133**

**(6) Location de la salle municipale – la scène ne sera plus disponible**

Considérant la résolution # 2018-01-023 adoptée le 15 janvier 2018 autorisant la création d'un local pour le Cercle des Fermières sur la scène de la salle municipale ;

Considérant que des murs amovibles ont été prévus pour permettre l'utilisation de la scène lors de location ;

Considérant la popularité du Cercle des Fermières et par conséquent l'ajout de matériel pour leurs rencontres, activités et ateliers ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Michel Fafard

Que la scène ne soit plus disponible lors de la location de la salle municipale.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2018-07-134**

**(7) Représentant – Organisme des bassins versants Zone Bayonne**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Hélène Houde

Que la Municipalité de Saint-Norbert nomme Michel Fafard comme représentant du conseil municipal de Saint-Norbert à l'Organisme des bassins versants Zone Bayonne.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2018-07-135**

**(8) Appui au projet – Génésis Résidence nature - La santé passe par le boisé**

Considérant la réception d'une demande d'appui de Gestion Raymond Contant Inc. pour le projet Génésis Résidence nature - La santé passe par le boisé ;

Considérant que le projet est situé en zone agricole ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal reconnaisse que le projet est intéressant, unique et innovateur pour le développement de la municipalité ;



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2018

Que la Municipalité pourra se prononcer au moment de la demande d'autorisation à la CPTAQ ;

Que l'urbaniste de la municipalité pourra l'accompagner dans cette démarche.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-07-136

**(9) Congrès 2018 de la Fédération québécoise des municipalités**

Considérant que le congrès de la FQM se tiendra du 20 au 22 septembre prochain au Palais des congrès de Montréal ;

Considérant que le conseil municipal avait prévu le budget afin qu'une majorité d'élus puissent y participer ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Lise L'Heureux

Que les membres du conseil suivants participent au congrès 2018 de la FQM et que la direction générale procède à l'inscription au coût de 780 \$/participant et aux réservations de l'hébergement (variera selon les disponibilités entre 205 et 285 \$)

1. Michel Lafontaine, maire (inscription)
2. Michel Fafard, conseiller (inscription + hébergement 2 nuits)

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-07-137

**(10) Avis de motion – Règlement numéro 381-2 modifiant le règlement 381-2015 concernant les nuisances**

Jacques Boisvert donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro 381-2 modifiant le règlement numéro 381-1-2015 – concernant les nuisances sera adopté à une séance ultérieure.

DÉPÔT

**(11) Dépôt du projet de règlement numéro 381-2 modifiant le règlement 381-2015 concernant les nuisances**

Jacques Boisvert dépose le projet de règlement 381-2 modifiant le règlement numéro 381-1-2015 – concernant les nuisances.

Essentiellement, le projet de règlement vise à modifier l'article 3.4.5 afin de rendre plus souple son application et à ajouter l'article 3.4.5.1 définissant certains termes utilisés à l'article 3.4.5.

**TRANSPORT**

Point d'information

**(12) Règlement # 402 – VHR**

Le maire informe ses citoyens que le projet de **règlement # 402** ayant pour objet de permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux et d'abroger les règlements # 250, #281, #360, #364 est actuellement analysé par le ministère des Transports. Son adoption suivra dans les prochaines semaines.

Point d'information

**(13) Travaux de réfection du rang Sainte-Anne**

Le maire informe ses concitoyens que les travaux prévus ce printemps sur le rang Ste-Anne sont retardés en raison de procédures administratives faisant suite à la modification des programmes d'aide à la voirie locale. Le ministère n'est pas en mesure de nous confirmer la date prévue de ladite lettre d'annonce tant attendue. La municipalité ne peut débiter les travaux tant que la lettre d'annonce ne nous aura pas été transmise, sous peine de perdre l'aide financière.



Municipalité  
de St-Norbert

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2018

2018-07-138

#### **(14) Sous-traitant - projet de réfection du rang Sainte-Anne**

Considérant les articles 1 & 2 de la partie 13 de la section 00200 du devis préparé par Les services EXP ;

Considérant que l'entrepreneur adresse une demande à la municipalité soit celle d'accepter qu'il prenne un sous-traitant en excavation et pour la pose des ponceaux, si le besoin est ;

Considérant qu'il s'engage à rester responsable des travaux et qu'un représentant de l'entreprise sera présent en tout temps sur le chantier pour répondre aux exigences ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Patrick Pilon  
Appuyé par Hélène Houde

Que le conseil accepte que l'entrepreneur utilise un sous-traitant en excavation et pour la pose des ponceaux en respectant les exigences suivantes :

1. Si l'équipe d'excavation de l'entrepreneur est disponible, elle devra faire les travaux comme prévu au devis;
2. Si le point no.1 ne peut être respecté, le sous-traitant qui sera choisi par l'entrepreneur devra être approuvé au préalable par la Municipalité;
3. Une personne-ressource de l'entrepreneur général devra être présente et disponible en tout temps au chantier afin de gérer le sous-traitant choisi;
4. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la réalisation des travaux.
5. L'entrepreneur et/ou le sous-traitant choisi devront, sans exception, respecter les articles 1.19 et 1.20 de la section 1300 du devis, respectivement Arpentage et Technicien
  1. L'entrepreneur est tenu d'avoir à son service un technicien compétent, capable d'interpréter des plans, d'établir des élévations et des points par coordonnées au moyen d'un instrument électronique, et ce, pendant toute la durée des travaux.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-07-139

#### **(15) Pont de la route des chars – Travaux nécessaires à la réouverture**

Considérant que M. Sylvain Grégoire, ingénieur, a déposé son rapport sur le pont de la route des chars suivant le mandat qui lui avait été octroyé en vertu de la résolution #2018-02-044 ;

Considérant qu'il propose une solution à court et moyen terme respectant le budget disponible de la municipalité :

- 1) Limiter l'accès aux véhicules de 5 tonnes et moins.
- 2) Interdire l'accès aux camions.
- 3) Signaler le rétrécissement à l'approche du pont.
- 4) Signaler qu'une seule voie est disponible sur le pont.

#### **En conséquence et pour ses motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard  
Appuyé par Hélène Houde

Que le conseil municipal de Saint-Norbert autorise la réalisation de travaux se limitant à la sécurisation et à la signalisation permettant la réouverture du pont, plus spécifiquement :

- Le positionnement de blocs Jersey afin de réduire le pont à une seule voie (12 pieds) à l'intérieur d'un budget maximum de 10 000 \$;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2018

- Ajouter les panneaux de signalisation requis P-130-1(interdit aux camions), P-200-3 (maximum 5 tonnes), D-200-P (1 voie), D-200 (rétrécissement de voie) et dans les deux directions (soumission à 213.40 \$ plus taxes).

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

2018-07-140

##### **(16) Offres de services de M. Jean-Sébastien Beauchamp – Trappe de castors**

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert est aux prises avec des problèmes d'obstruction dans les cours d'eau causés par des barrages de castors;

Considérant que la Municipalité est satisfaite des services rendus par Sébastien Beauchamp pour le mandat 2017-2018 ;

Considérant que M. Jean-Sébastien Beauchamp a déposé, le 5 juillet 2018, à la municipalité une offre de services comprenant la trappe de castors, peu importe le nombre, au coût de 425 \$ / année;

##### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Lise L'Heureux

Que le mandat de trappe de castors soit donné à M. Jean-Sébastien Beauchamp à compter du 9 juillet 2018 jusqu'au 9 juillet 2019 pour la somme de 425 \$ payable en un seul et unique versement à la fin de mandat, en juillet 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-07-141

##### **(17) Acquisition d'un échantillonneur automatique pour le site des eaux usées**

Considérant que la résolution #15-09-155 adoptée le 14 septembre 2015 autorisant l'acquisition d'un échantillonneur ;

Considérant que cette acquisition n'a pas été effectuée;

Considérant que de nouvelles soumissions ont été demandées pour et au nom de la Municipalité de Saint-Norbert;

##### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux  
Appuyé par Patrick Pilon

D'autoriser l'achat d'un échantillonneur automatique portatif Hach/Sigma modèle AS950 à la compagnie VEOLIA au coût de 4521.50 \$ plus taxes tel que présenté à la soumission 20180619-VD1.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

#### **LOISIRS ET CULTURE**



Municipalité  
de St-Norbert

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2018

2018-07-142

#### **(18) Demande de fonds supplémentaires pour l'amélioration de l'offre jeunesse de la bibliothèque municipale de Saint-Norbert**

Considérant que le comité de la bibliothèque municipale adresse une demande au conseil municipal pour l'obtention de fonds supplémentaires pour l'amélioration de l'offre jeunesse à la bibliothèque ;

Considérant que la demande vise l'investissement d'un montant supplémentaire unique de 1 000.00\$ pour permettre d'améliorer de manière substantielle et immédiate la collection s'adressant aux abonnés d'âge scolaire ;

Considérant également les besoins exprimés pour combler les attentes des différentes clientèles qui tend à augmenter semaine après semaine;

Considérant l'implication très enthousiaste du comité ;

Considérant que le conseil municipal partage l'avis du comité : *«la bibliothèque mérite un traitement-choc pour bien amorcer sa cure de rajeunissement : on ne peut définitivement pas annoncer de beaux et grands changements si ceux-ci ne se reflètent pas également dans l'offre littéraire que nous présentons»* ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Hélène Houde  
Appuyé par Michel Fafard

D'offrir, tout d'abord, toutes nos félicitations à tous les bénévoles de la bibliothèque pour leur implication ;

De répondre favorablement à leur demande en octroyant un budget additionnel de 4000\$ pour l'achat de nouveaux livres et ce pour toutes les clientèles ;

Que mesdames, Elisabeth Boucher, Collette Charbonneau et Christine Bérard soient les personnes autorisées à effectuer les achats pour la bibliothèque ;

Qu'un bilan d'exploitation annuel et un budget annuel d'exploitation et d'immobilisation soient déposés à l'automne soit au plus tard le 15 novembre ;

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

#### **AFFAIRES NOUVELLES ET DIVERS**

2018-07-143

#### **(AJOUT) Acquisition d'une gratte arrière pour le tracteur McCormick**

Considérant que la Municipalité souhaite entretenir ses chemins gravelés, tels que le rang Petit Saint-Anne et la route de la ligne Desalliers ;

Considérant qu'une gratte arrière pour le tracteur McCormick, series 155, 10' de la marque Farm King et disponible chez Tracteurs Laramée inc. au cout de 4 600 \$ conviendrait à ce type de travail ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Hélène Houde  
Appuyé par Michel Fafard

De procéder à l'acquisition d'une gratte arrière pour le tracteur McCormick, series 155, 10' de la marque Farm King, disponible chez Tracteurs Laramée inc. au cout de 4 600 \$.





*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2018

Monsieur le maire demande le vote. M. Fafard, M. Boisvert, Mme Houde, M. Pilon votent pour, Mme L'heureux et M. Tremblay votent contre. La résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil présents.

2018-07-144

**(AJOUT) Nordikeau - Demande d'autorisation pour installation d'une lampe U.V. – réseau église**

Considérant les résultats du mandat octroyé à Nordikeau en mars dernier sous la résolution 2018-03-062 ;

Considérant le dépôt de l'offre de service de Nordikeau pour effectuer au nom de la Municipalité, la demande d'autorisation pour l'installation d'une lampe U.V. au réseau d'eau potable de l'église ;

Considérant que l'offre au montant forfaitaire de 4 450 \$ taxes en sus, inclut les items suivants ;

- Remplir le formulaire de demande
- Reprendre deux analyses de dureté, pour valider la concentration;
- Visite au site pour localiser l'entrée d'eau et l'espace disponible;
- Produire le rapport technique avec les plans;
- Gestion des documents administratifs;
- Production du manuel d'opération et d'entretien;
- Production de l'attestation de conformité.

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal octroie à Nordikeau le mandat de procéder à la demande d'autorisation pour l'installation d'une lampe U.V. au réseau d'eau potable de l'église au coût de 4 450 \$ plus taxes suivant l'offre de service 80000-001-7117.

Monsieur le maire demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**(19) PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018-07-145

**(20) Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Patrick Pilon  
Appuyé par Michel Fafard

Que la séance soit levée à 21h50.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

\_\_\_\_\_  
**Michel Lafontaine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Caroline Gagnon**, directrice générale  
secrétaire-trésorière

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
**Michel Lafontaine**, maire